

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	30 octobre 2025
Numéro	25.170	Heure	

Auteur-e(-s) : Motion populaire d'un groupe de citoyen-ne-s	Lié à (facultatif) : ad 21.003												
Titre : Abonnement général annuel Onde Verte à bas prix pour tous !													
Contenu : Nous demandons l'introduction d'un abonnement général (AG) annuel au prix moyen de 16 francs par mois (actuel 106 francs) offrant à chaque citoyen-ne du canton un accès illimité à tous les transports publics du territoire neuchâtelois. Pour ce faire, l'actuel produit des billets et abonnements Onde Verte encaissés auprès des usagers sera couvert par l'ensemble des habitant-e-s ayant domicile dans le canton de Neuchâtel, soit 32,5 millions de francs répartis entre 170'000 personnes de 6 ans et plus¹. Pour assurer une équité entre les zones desservies et non desservies, une différenciation financière peut être envisagée. ¹Chiffres : Rapport Onde Verte 2024 / Subv. Plan Climat / Portail statistique NE Population 2024.													
Développement (obligatoire) : Aujourd'hui, le coût des transports publics (TP) est élevé et dissuasif, notamment pour les familles ! Cette nouvelle formule d'AG coûte mensuellement moins cher que le prix d'un billet aller-retour Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds (= 22 francs). Comme on peut le voir ci-dessous, l'application de cette motion permet de diminuer fortement le coût de l'AG Onde Verte zone 5 et +, soit une réduction annuelle de 4'341 francs pour une famille de CINQ personnes, 1'086 francs pour un adulte et 723 francs pour un enfant (dès 6 ans)*. Prix des abonnements des TP aujourd'hui : <table><tr><td>Abonnement annuel Onde Verte zones 1+2 (= une ville)</td><td>Abonnement annuel Onde Verte zones 5 et + (= AG)</td></tr><tr><td>2 x 684 francs</td><td>2 x 1'278 francs</td></tr><tr><td>Famille de 5 (adultes) = 1'368 francs</td><td>Famille de 5 (adultes) = 2'556 francs*</td></tr><tr><td>personnes : 3 x 487 francs</td><td>personnes : 3 x 915 francs</td></tr><tr><td>(enfants) = 1'461 francs**</td><td>(enfants) = 2'745 francs* **</td></tr><tr><td>= 2'829 francs par an</td><td>= 5'301 francs par an</td></tr></table> À noter que les billets individuels restent également chers. Pour un court parcours, un enfant se rendant trois fois par semaine à une activité paye six fois 2,20 francs (2,40 francs dès 16 ans) ou une carte multi-course de 11 francs par semaine (12 francs dès 16 ans), soit plus de 500 francs par année. Pour atteindre les objectifs de leur Plan climat, les Autorités doivent continuer à motiver la population à accroître l'utilisation des transports collectifs. En y parvenant, il en résultera une réduction du trafic individuel qui, par là même, libérera le réseau routier et permettra de renoncer à la construction de nouvelles infrastructures routières extrêmement coûteuses tant sur le plan financier que sur les plans climatique (rejets de CO₂ – énergie grise) et environnemental (préservation du paysage, des terres agricoles, de la biodiversité, des ressources naturelles, etc.). Pour y arriver, il s'agit de trouver rapidement une solution pour augmenter l'attractivité des TP, notamment au niveau de leur prix, très élevé. Cette motion représente une solution évidente et instaure une notion de solidarité cantonale pour agir ensemble à l'amélioration climatique et environnementale pour le bien de chacune et chacun d'entre nous, tout en réalisant individuellement de belles économies financières ! Au vu de l'urgence climatique, l'urgence est demandée. *= y compris subvention de l'État plafonnement à 4 zones. **= y compris subvention de l'État de 5% pour l'abonnement junior, soit rabais de 48,15 francs (si demandé par le client via l'obtention d'un bon sur internet).		Abonnement annuel Onde Verte zones 1+2 (= une ville)	Abonnement annuel Onde Verte zones 5 et + (= AG)	2 x 684 francs	2 x 1'278 francs	Famille de 5 (adultes) = 1'368 francs	Famille de 5 (adultes) = 2'556 francs*	personnes : 3 x 487 francs	personnes : 3 x 915 francs	(enfants) = 1'461 francs**	(enfants) = 2'745 francs* **	= 2'829 francs par an	= 5'301 francs par an
Abonnement annuel Onde Verte zones 1+2 (= une ville)	Abonnement annuel Onde Verte zones 5 et + (= AG)												
2 x 684 francs	2 x 1'278 francs												
Famille de 5 (adultes) = 1'368 francs	Famille de 5 (adultes) = 2'556 francs*												
personnes : 3 x 487 francs	personnes : 3 x 915 francs												
(enfants) = 1'461 francs**	(enfants) = 2'745 francs* **												
= 2'829 francs par an	= 5'301 francs par an												

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Lucien Willemin, 2300 La Chaux-de-Fonds

Motion populaire munie de 312 signatures.

Position du Conseil d'État

La tarification des transports publics est une compétence des entreprises elles-mêmes via la communauté tarifaire, et non du canton, qui ne peut donc imposer de tarifs. Des réductions ciblées (Rail Bons) sont déjà proposées, financées par le budget de fonctionnement du canton, sans impact sur la grille tarifaire ni sur les taux de couverture, et donc avec des cofinancements fédéraux assurés. Imposer l'achat d'un abonnement à tous les résident-e-s soulèverait des questions juridiques et d'équité. Enfin, les travaux en commission visant des réductions complémentaires substantielles (Rail Bons) pour certaines catégories de la population arrivant à terme, cela justifie de les finaliser plutôt que de lancer un nouveau modèle incertain.